



villegouge

VILLEGOUGE

SOMMAIRE :

- ⇒ *Conseil municipal
du 12 avril 2010*
- ⇒ *Conseil municipal
du 7 juin 2010*
- ⇒ *Concours des villages
fleuris*
- ⇒ *Etat civil*
- ⇒ *Commissions*
- ⇒ *Manifestations
municipales*
- ⇒ *Associations et
vie associative*

« *N'allez pas où le chemin peut mener, allez là où il n'y a pas de
chemin et laissez une trace.* »

EMERSON Ralph Waldo

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le douze avril à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Monsieur BRUN Gérard, absent excusé a donné pouvoir à Mlle LAMA.

Monsieur MONTAUD Yves, absent excusé a donné pouvoir à M. BARRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques RAYNAUD est désigné à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

1/ FDAEC 2010

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'Assemblée plénière de Janvier 2010 et de la répartition en réunion des maires du 9 mars 2010.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser en 2010 les opérations d'investissements suivantes :

- achat de deux véhicules techniques ;
 - ❶ Un véhicule KANGOO EXPRESS COMPACT DCI 70 ECO2
 - ❷ Un véhicule TRAFIC FOURGON GENERIQUE L1H1 1000KG-2.0DCI 90.
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 8 650,74 € au titre des autres investissements.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement, pour 18 152,46 €.

2 / Compte administratif 2009

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		151 866,48	151 724,61		151 724,61	151 866,48
Opérations de l'exercice		146 211,30		133 541,45		279 752,75
TOTAUX		298 077,78	151 724,61	133 541,45	151 724,61	431 619,23
Résultats de clôture		298 077,78	18 183,16			279 894,62

constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire, se retire de la salle du conseil pour le vote.

3/ Compte de gestion 2009

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Cette délibération est approuvée par 11 voix pour et 3 abstentions (Mlle LAMA, M. BRUN, M. MONTAUD).

4/ Délibération d'affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	146 211,30
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	151 866,48
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	298 077,78
	déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	133 541,45
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	151 724,61
Résultat comptable cumulé	excédent	
	Déficit	18 183,16
Dépenses investissement engagées non mandatées		29 847,00
Recettes investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		29 847,00
Besoin réel de financement		48 030,16

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement Recette budgétaire au cpte R 1068	48 030 ,16 €
En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du budget N+1)	250 047,62 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R1068 Excédent de fonctionnement
	250 047.62	18 183.16	48 030.16

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (Mlle LAMA, M. BRUN, M. BARRE).

5 / Vote des taxes 2010

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, rappelle l'avis de notification des taux d'imposition 2010 par l'administration fiscale, assurant un produit 2010 à taux constants de 274 220 €.

Il commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2000, remis à chaque élu, et examiné lors des 4 réunions de commissions : finances et de préparation du BP 2010, (Strate : communes de la Région de 500 à 1999 habitants). La base d'imposition de Villegouge était de 1035 € par habitant en 2008, pour une moyenne régionale de 1676 € soit 38% en dessous.

Pour maintenir la capacité d'autofinancement, il est proposé au conseil municipal, une augmentation de 3% permettant d'obtenir un produit de 282 453 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, fixe le taux des taxes pour 2010, comme suit :

✓ Taxe d'Habitation 14,62 % ✓ Taxe Foncier bâti 26,94 % ✓ Taxe Foncier non bâti 66.92 %.

Cette délibération est adoptée par 9 voix pour, 2 abstentions (M. BARRE, MONTAUD) et 3 voix contre (Mlle LAMA, M. BRUN, M. L'HERITIER).

6 / Budget primitif 2010

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2010 examiné en commission des finances, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 1 258 469 €.

- ↳ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 030 956 €
- ↳ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 227 513 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget primitif 2010, par 9 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mlle LAMA, M. BARRE, M. L'HERITIER, BRUN, MONTAUD).

7 / Subvention aux associations

M. MARIEN, adjoint, présente le tableau récapitulatif des demandes de subvention des associations examiné en commission des finances.

Pour ce vote, Mlle LAMA, M. L'HERITIER et M. BARRE, chacun membre d'une association de la commune ne peuvent participer à la décision. Ils quittent la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite en 2010, faire un effort particulier en direction des associations culturelles et vote les subventions comme suit :

Associations	Montant alloué
Action Animation Culture	600
Ecole de musique de Galgon	1000
Football club Villegougeois	600
Latour du Moulin	700
Le fusil Villegougeois (Sté de chasse)	200
Parents d'élèves « Les Canailles »	200
Tennis club intercommunal du Fonsadais	300
ADAT (association Droit au Travail)	150

Cette délibération est adoptée par 8 voix pour et une abstention (M. RAYNAUD)

8 / Demande de la Dotation Globale d'Équipement 2010 (DGE)

↳ 8.1 - Travaux bâtiments école de la poste et école mairie

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le maire à présenter un dossier de demande de subvention DGE 2010 pour des travaux dans les bâtiments scolaires - école de la poste et école mairie.

Le détail des travaux des bâtiments scolaires à réaliser pendant les vacances scolaires est le suivant :

- ✓ Crépi, zinguerie sur le mur façade Nord du préau de l'école de la poste
- ✓ Peinture des avants toits et des façades Nord et Sud du bâtiment abritant le restaurant scolaire et une classe.
- ✓ Remplacement de la chaudière de l'école mairie.
- ✓ Réfection totale de la cour de récréation de l'école mairie avec restructuration de l'assainissement pour les eaux pluviales.

Les travaux estimés à la somme de 72 183 € HT, soit 86 331 € TTC, pourraient être subventionnés au taux de 35 % du montant HT soit 25 264 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire, de présenter un dossier et de solliciter la subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2010, pour réaliser les travaux dans les bâtiments scolaires.

↳ 8.2 - Construction d'un bâtiment à usage d'atelier technique et des locaux pour les associations

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le maire à présenter un dossier de demande de subvention DGE 2010 pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier technique et des locaux pour les associations.

L'actuel bâtiment qui abrite l'atelier technique est vétuste et inadapté aux normes en vigueur.

Dans le cadre de la DGE 2010, il est demandé au conseil, d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier technique avec sanitaires, et de locaux pour les associations (local de stockage matériels et salle de réunion, avec sanitaires).

L'estimation prévisionnelle de la construction est de 158 957 € HT, soit 190 113 € TTC.

Le montant de la subvention est de 35 % maximum du coût total HT plafonné à 100 000 €, soit 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter la subvention DGE 2010 pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier technique et des locaux pour les associations.

9 / Demande de subvention au Conseil Général

Dans le cadre des travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection totale de la cour de récréation de l'école mairie comprenant la restructuration du réseau d'eaux pluviales et le remplacement des jeux extérieurs.

Les travaux de réfection de la cour sont éligibles à une subvention aux taux de 50 % maximum du coût total HT plafonné à 22 000 €, soit 11 000 €.

En ce qui concerne les jeux extérieurs, la subvention est de 50 % du plafond de 2300 € TTC, soit 1 150 €.

Le montant du devis SCREG pour les travaux de la cour de récréation est de 56 435 € HT soit 67 496,26 € TTC. L'estimation des jeux extérieurs est de 5 234 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, pour les travaux à réaliser dans la cour de récréation et l'achat de jeux extérieurs.

10 / Renouvellement de la Convention ATESAT Période 2010 / 2012

Objet de la délibération

Demande d'intervention de l'Etat, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, pour une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Exposé du Maire

Madame le Maire indique que la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », institue une mission de service public d'intérêt général de l'Etat au profit des communes et des groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. Cette Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) remplace l'Aide Technique à la Gestion Communale (ATGC) instaurée par la loi n° 48-153 du 29 septembre 1948.

Madame le Maire ajoute que le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'éligibilité des communes et de leurs groupements à l'ATESAT détermine les critères de taille (population DGF) et de ressources (potentiel fiscal moyen) qui ne leur permettent pas de disposer des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Madame le Maire rappelle que le Préfet de la Gironde a défini la liste des communes et groupements de communes remplissant les conditions pour bénéficier le cas échéant de l'assistance technique des services déconcentrés de l'Etat sur laquelle figure la commune.

Madame le Maire précise que le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 définit le contenu de la mission de base de l'ATESAT à savoir :

- Dans le domaine de la voirie :
 - Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation.
 - Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, conduite des études, passation des marchés et direction des contrats de travaux.
 - Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.
 - Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.
- Dans les domaines de l'aménagement de l'habitat :
 - Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

Madame le Maire indique que la rémunération de la mission composant l'ATESAT est définie conformément à l'arrêté du 27 décembre 2002. L'appartenance de la commune à un Etablissement Public de Coopération intercommunal (EPCI) a pour conséquence de réduire significativement le prix payé par la commune pour la mission d'assistance.

Madame le Maire précise que les orientations données à l'ATESAT pour la période 2010-2012 devraient permettre de développer les interventions au titre du conseil sur l'aménagement et l'habitat et la recherche de complémentarités intercommunales.

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

Vu la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Vu la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et notamment son article premier.

Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009, constatant la liste des communes et groupements de communes éligibles à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Vu le projet de convention proposé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde et son annexe technique définissant le contenu et les limites de la mission.

Le conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune de Villegouge de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, au titre de l'ATESAT.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De demander à bénéficier de l'ATESAT.
2. D'approuver le projet de Convention à intervenir avec l'Etat (DDTM) pour l'exercice de la mission pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un montant de 308,96 euros par an.
3. Le dit montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002.
4. D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra effet au 1er janvier 2010.

11 / Modification des statuts du Syndicat D'aménagement de la Saye, du Lary et du Galostre

Une copie intégrale des nouveaux statuts, approuvés en conseil syndical le 15 décembre 2009, est remis à chaque conseiller municipal.

M. RAYNAUD, adjoint, délégué titulaire à ce syndicat, fait un bref rappel de certaines dates et notamment : celles de la création du syndicat, de l'adhésion de la commune de Villegouge et du vote des précédents statuts, ainsi que l'article 4 des statuts, chapitre 1 – Conseil d'administration, qui stipule :

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes adhérentes en application des articles L 5212-6 à L 5212-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Le nombre de délégués est fixé à 2 titulaires par commune plus 1 délégué suppléant.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts, le conseil municipal à l'unanimité approuve les statuts modifiés et désigne Monsieur BARBE Patrick comme délégué suppléant à ce syndicat.

12 / Régime indemnitaire

Il est demandé au conseil municipal de reconduire pour 2010, le versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents titulaires, et d'approuver la délibération remise à chaque conseiller.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2010 l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) prévue par les textes susvisés au bénéfice du personnel de la commune,
- l'IAT sera allouée aux fonctionnaires titulaires du cadre d'emploi de la filière administrative, technique, sociale et d'animation,
- l'IAT pour les temps partiels, sera calculée au prorata du temps, dans les mêmes conditions que le traitement
- l'IAT sera intégralement suspendue, dès le premier jour, en cas d'éloignement du service (congés de maladie, maternité, accident du travail...),
- les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux périodes de congés annuels ou de mission à l'extérieur de la collectivité,
- les crédits affectés à cette indemnité seront calculés sur la base du montant de référence annuel relatif à chaque agent auquel sera appliqué un coefficient de 3.

Le Maire déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir à savoir :

- * les actions,
- * les qualités professionnelles,
- * la qualité du service rendu,
- * l'assiduité.

Cette indemnité d'un montant de 5122,08 € sera attribuée mensuellement.

Les crédits budgétaires correspondants à ces indemnités seront inscrits au chapitre 12.

Le montant de référence porté dans la présente délibération sera indexé sur la valeur du point d'indice des traitements de la fonction publique territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 57.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le 7 juin, à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

M. MONTAUD, absent excusé, a donné pouvoir à M. GOUNOU

M. L'HERITIER, absent excusé, a donné pouvoir à Mlle LAMA BARBETTA

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GAY

Le compte rendu de la réunion du 12 avril 2010 est adopté par 12 voix. POUR et deux abstentions, Messieurs BRUN et MONTAUD, absents lors de cette réunion.

1 / CESSION DU CHEMIN RURAL DE LEYNEY

Dans le cadre de la procédure de cession du chemin rural n° 49 de Leyney, Madame le Maire propose de nommer par arrêté, Monsieur René PLENCE, commissaire enquêteur pour l'enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation de ce chemin.

Le montant des honoraires du Commissaire enquêteur est de 200 €.

L'annonce de la procédure d'ouverture de l'enquête publique paraîtra dans deux journaux.

Tous les frais, droits et honoraires occasionnés par cette vente seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Mme le Maire de prendre l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et de signer tous documents afférents au présent projet.

2/ RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT EN CONTRAT CUI

Un tableau actualisé du personnel communal est remis à chaque conseiller municipal...

Madame le Maire informe le conseil de la fin d'un contrat CAE au 31 août 2010 et demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent d'entretien polyvalent pour l'entretien des espaces verts et des locaux de la commune.

Cet agent sera recruté dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion pour une durée hebdomadaire de service de 28/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 13 voix POUR et une abstention, autorise Mme le Maire à recruter un agent et à signer la Convention CUI.

3 / REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE

Un exemplaire du règlement a été adressé à chaque élu, avec la convocation du conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider le règlement intérieur hygiène et sécurité pour le personnel communal.

Ce règlement sera transmis au Comité Technique Paritaire / Comité Hygiène et Sécurité pour validation et entrée en vigueur au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, adopte ce règlement et charge Mme le Maire des formalités de mise en application.

4 / DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OFAC

Madame le Maire expose la demande de l'OFAC qui sollicite une subvention d'un montant de 150 € pour l'organisation de la 3^{ème} fête du livre en décembre 2010.

Lors de la précédente fête du livre en 2009, l'école de Villegouge a accueilli deux auteurs dans les classe La directrice de l'école souhaite reconduire cette expérience en 2010. Elle a déjà retenu auprès de l'OFAC, organisateur de cette manifestation, un auteur pour sa classe, il s'agit de M. DUCOS Max.

D'autre part, elle pense que les deux nouvelles enseignantes des classes de CP/MGS et CE2/CM1 seront

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix POUR et 7 abstentions, décide d'octroyer une subvention d'un montant maximum à 150 € pour l'accueil de deux auteurs

INFORMATIONS

- ▶ Mme le Maire informe le conseil que le 11 mai 2010, elle a procédé, en présence des Maires des communes de Saillans et de Saint Aignan, au tirage au sort de trois personnes pour assurer la fonction de Jurés d'Assises, session 2011. Pour Villegouge, Monsieur LEMOINE Patrick a été tiré au sort.
- ▶ M. MARIEN, adjoint et délégué à la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, fait une synthèse du budget primitif 2010 de cet EPCI, qui a été voté le 31 mars par l'assemblée générale communautaire.
 - ✓ Finances :

		Réalisé 2009	Budget 2010
Dépenses fonctionnement		3 955 492 €	5 083 874 €
Recettes fonctionnement	Budget 2009	4 320 211 €	5 083 874 €
Dépenses investissements	4 914 235 €	2 428 670 €	2 175 157 €
Recettes investissements	3 125 071 €	1 833 372 €	2 175 157 €

Excédent de fonctionnement 2009 reporté en 2010 : 586 359 €

Etat de la dette : 1 430 691 € au 31/12/09.

Nouvel emprunt de 30 000 € sur 6 ans pour les travaux de voirie.

Effectifs : 27 personnes (14 temps plein+13 temps partiel).

- ▶ **Chemin rural de l'Escarderie** : M. MARIEN informe le conseil que Géolithe a adressé le 24 mai, le projet relatif à la "protection contre les effondrements du chemin rural de l'Escarderie".
Les points nouveaux sont les suivants :
 - Sur la zone 3, la cavité s'est partiellement effondrée depuis l'inspection par ANTEA en juillet 2008. Le volume effondré est de l'ordre de 2 à 3 m³. Ceci nécessite maintenant de prévoir le comblement de cette zone.
 - De ne pas fermer complètement les carrières entre les zones 2 et 3. Il faudra aménager un accès piéton au travers du comblement de la zone 2 (1,8 m par 0,6 m)
 - Le coût total estimé est de 73 542 € TTC plus le suivi des travaux par Géolithe pour 5 322 €.
- ▶ **Natura 2000**
La communauté européenne a publié le 21 mai 1992 la directive 92/43 appelée Directive « habitats ». Cette Directive contribue à l'objectif général d'un développement durable et a pour but de favoriser biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.
Les carrières souterraines de Villegouge, du fait de la présence d'espèces remarquables de chauves-souris ont donc été proposées à l'inscription au réseau Natura 2000.
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL) a confié la réalisation du Document d'Objectifs au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine), structure adhérente du Groupe Chiroptères Aquitaine.
La première réunion pour relancer ces études s'est tenue le 19 mai à Villegouge en présence du sous-préfet. Deux autres réunions se tiendront à Villegouge le 21 juin 2010
 - A 10h pour le groupe de travail n° 1** (carrières, communication, intégration aux plans et projets a pour objectif de réunir les propriétaires de carrières, les aménageurs et les personnes qualifiées sur ce thème.
 - A 14h le second groupe** « agriculteurs et sylvicultures » a pour but de réunir les représentants des secteurs agricoles (notamment viticoles) et sylvicoles.L'objectif est d'arriver à un cahier des charges, accepté des différents propriétaires, vers la fin 2010.

► **Feu d'artifice**

M. MARIEN, adjoint, rappelle que lors des commissions finances, qui ont permis de préparer le budget primitif 2010, il a été proposé de ne pas faire de feu d'artifice cette année. Ceci étant dû en grande partie à la baisse annoncée des dotations et subventions en 2010.

Pour expliquer la situation et voir les impacts et comme évoqué en conseil municipal le 12 avril 2010, une réunion a eu lieu en mairie le 27 mai en présence de M. BADARD, Président du Comité des Fêtes, accompagné d'un membre du bureau, des trois adjoints et de Yannick L'Héritier conseiller municipal.

Cette situation a été comprise et acceptée.

► **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE – Jugement correctionnel**

Madame le Maire donne lecture du jugement correctionnel reçu en mairie courant avril 2010 en ce qui concerne l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Libourne en date du 3/11/2009,

« **ENTRE**, Monsieur **LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**, président ce tribunal, demandeur et poursuivant, et le prévenu **POU Jack**, demeurant 13 Camelot 33141 VILLEGOUGE, comparant assisté de Maître **DANGLADE Gérard**, Avocat inscrit au Barreau de Bordeaux. »

Prévenu du chef de :

EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE faits commis depuis le 1^{er} mai 2005 Et jusqu'au 9 août 2008 à Villegouge

L'affaire a été appelée successivement aux audiences de :

- 04/11/2008 et renvoyée sur ajournement au 2 juin 2009

- 02/06/2009 et renvoyée sur ajournement au 3 novembre 2009.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :

Attendu que par jugement en date du 4 novembre 2008, le Tribunal a déclaré la culpabilité de POU Jack d'avoir à VILLEGOUGE, depuis le 1^{er} mai 2005, exécuté des travaux ou utilisé le sol sans permis de construire, en l'espèce en procédant au rehaussement d'une partie de son habitation sans avoir sollicité au préalable un permis de construire, infraction prévue par l'ART L. 421-1, ART R. 421-1, ART R. 421- 14 du Code de l'Urbanisme, et réprimée par les ART. L 480-4 al. 1, ART L 480-5, L 480-7 du Code de l'Urbanisme, et ajourné le prononcé de la peine au 2 juin 2009.

Lors de cette audience, l'affaire a fait l'objet d'une prolongation d'ajournement à ce jour.

Ce jour, POU Jack a comparu à l'audience assisté de son conseil ; il y a lieu de statuer contradictoirement à son égard.

Attendu qu'il y a lieu de le dispenser de peine en application des dispositions 132-59 du Code pénal

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de POU Jack,

Vu le jugement du 4 novembre 2008 déclarant la culpabilité de POU Jack ;

Dispense POU Jack de peine ;

La présente décision est assujettie à un droit fixe de procédure de 90 euros dont est redevable POU Jack. ».

► Concours des Villes et Villages fleuris 2009



Madame le Maire informe le conseil que la commune de Villegouge a obtenu pour la 4^{ème} année consécutive, le premier prix de la 2^{ème} catégorie des villes et villages fleuris 2009, organisé par le Conseil Général.

Lors de la remise officielle, la commune a reçu un diplôme et un bon d'achat de 150 €.

Au nom du conseil, Mme le Maire adresse ses remerciements et ses plus vives félicitations, à Madame Colette BIRON, responsable du fleurissement, pour son dévouement ainsi qu'aux agents communaux. Leur investissement contribue à l'embellissement de la commune et à l'amélioration de notre cadre de vie.

ETAT CIVIL

Mariages

10 juillet 2010 Frédéric FRAPIER et Christine, Eliane, Micheline BOUTON
31 juillet 2010 Pascal, Jean-Marie POUSSEVIN et Marie-Christine OBRE

Naissances

16 mai 2010 Johan TOY
10 juin 2010 Kaltouma MAHAMAT
12 juin 2010 Wassim ANNOUR
16 juin 2010 Hanaé, Ambre MAUVILLAIN
15 juillet 2010 Jérémy, René, Bernard BEDOS
10 juillet 2010 Loïc DUMOIS-MASSIAS
04 août 2010 Chloé, Danielle, Georgette BRUGERE

Décès

1^{er} mai 2010 Jean COUDERT
04 juin 2010 Raymond, Lucien POMMIER
15 juillet 2010 Jean-Luc, André COUPRIE
18 juillet 2010 Liliane MEUNIER épouse BRUN

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission voirie

Dans la première semaine d'août, des engins impressionnants ont occupé les abords de la mairie. En effet, l'Entreprise SCREG a réalisé les travaux de revêtement de la voie d'accès à la mairie et des parkings de la mairie et des logements Clairsienne.

Le montant des travaux TTC est réparti comme suit :

- Parking de la mairie à la charge de la commune : 2 352 €
- Parking des logements à la charge de Clairsienne : 3 493 €
- Voie desservant la mairie et les logements à la charge de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac : 18 500 €.

Différentes étapes des travaux en images



LES PARCOURS DU CŒUR



Le 24 avril dernier, la mairie a organisé la 2ème édition des Parcours du Cœur sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie.

Un groupe d'une vingtaine de personnes s'est rassemblé devant la salle des fêtes pour le départ d'une heure de marche sous un soleil radieux.

A l'arrivée, une pause réconfort attendait les participants avant d'assister à la démonstration, faite par un secouriste de la Protection Civile, des gestes qui sauvent la personne victime d'un malaise à son domicile, dans la rue, au travail, ainsi que l'utilisation d'un défibrillateur.

Chacun a écouté et observé avec beaucoup d'intérêt cette démonstration qui a été reprise par le jeune Sébastien.



La collecte de la participation symbolique des personnes présentes a rapporté la somme de 25 euros au profit de la Fédération Française de Cardiologie.

Les personnes intéressées par un stage de formation dispensé par des moniteurs agréés de la Protection Civile peuvent s'inscrire à la mairie.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Lors de la commémoration du 70ème anniversaire des combats de 1940, de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin, de la naissance de la France libre et des premiers pas de la Résistance, Madame le Maire a remis à M. Roger FEYDY, le diplôme d'Honneur aux Combattants de l'Armée Française de 1939-1945.

CONCERT du 18 juin 2010



Voyage musical à VENISE

L'ensemble chorale de Libourne sous la direction de Jean GOUJON a enchanté le public en interprétant magnifiquement des œuvres de A. BANCHIERI, F. LANDINI, G. ROSSINI, G. GABRIELI, A. WILLAERT, F. GIARDINI, GF. HAENDEL, C. LEJEUNE, J. ROSENMÜLLER.



EDDY COSTA & THE THOMPSONS

CONCERT DU 10 JUILLET 2010

Organisé par la mairie dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde, en partenariat avec le Conseil Général.

Le public a été ravi de l'excellente prestation musicale et très sensible au message d'amour et d'humanité. Ce sentiment est partagé par les organisateurs qui ont apprécié également les moments d'amicale convivialité qui ont précédé et suivi le concert où jeunes et moins jeunes ont pu partager avec ces musiciens d'exceptions, le plaisir du rythme and blues sur des sons inspirés de B.B. King « maître du blues des années 1940 » et de Jimi Hendrix « novateur dans les années 1970 du Jazz rock électrique »



LA RANDO DU FRONSADAIS

VTT

à **VILLEGOUGE**

Entre Saint André de Cubzac et Libourne.

Dimanche 5 septembre 2010

PROGRAMME

Organisée par le VTT FRC de Saint Sulpice et Cameyrac.

Départ 9 h 00 de Villegouge.

Parcours 28 kms (sportif) et 45 kms (confirmé).

+ un parcours enfant de 7 kms (encadré par deux adultes).

3 ravitaillements; Station de lavage VTT.

parcours de marche 14 Kms et singles sur le 45 kms VTT

TARIFS

VTT: Licenciés UFOLEP, 6 euros.

Non licenciés et licenciés autres fédérations, 8 euros.

Marche: 4 euros.

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

REGLEMENT

Port du casque obligatoire.

Respect total du code de la route.

Certificat médical obligatoire pour les non licenciés.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de chute,
casse ou perte de matériel.

RENSEIGNEMENTS

☎ 06.07.55.09.55-06.72.70.36.26, vtt-frcsaintsulpice.fr

PARTENAIRES

Cycle Gaby St Loubès, **SUPER U** St Sulpice et Cameyrac, **UFOLEP**,
Techni-chariot Izon, **Saint Sulpice**, **Appareillage Automatique**

L'atelier théâtre de l'association Pierre Latour du Moulin

Grand succès pour nos jeunes comédiens. Plus de 130 personnes étaient réunies dans la salle des fêtes de Villegouge le samedi 26 juin 2010.

Cette soirée marquait la fin d'une année de travail avec les jeunes de l'atelier théâtre. La soirée a débuté avec les apprentis magiciens :

Jordan AMOROSO, Camille MEFIANT, Marine CHAMAILLARD, dirigés par Jonis DUFOSSE.



Puis deux pièces de théâtre ont suivi : WEEK-END STUDIEUX
Mise en scène Sandrine CAPDEPONT et Frédérique LECHAPPE



*Avec Léo MEUNIER, Nathan MONTILLET, Camille BONVIN, Fanny GRENET,
Lola CHALME, Ophélie CAPDEPONT, Arthur BOURGUIGNON DALBY, Marine ROJBANI*

LE MYSTERE D'ERAGON : Mise en scène Josian DEJEAN.

Avec Mégane PETER, Eneko IRAZUSTA, Lindsay GARBUIO, Marine ACENA, Marie BRUN, Sylvain NICOLAS, Ophélie CAPDEPONT, Clément MONSEIGNE, Thomas DEJEAN.



Cette soirée n'a été possible qu'avec l'appui et la motivation de tous les bénévoles et grâce au travail minutieux de l'équipe d'animation.
Un grand merci à tous ces bénévoles, merci pour ces moments intenses plein de chaleur humaine.

Le président
Gérard ARQUEY



A noter sur votre agenda :

Concernant la troupe des adultes, deux représentations sont programmées :

Le 6 novembre 2010, la troupe reviendra sur scène avec « LE SAUT DU LIT ». Cette comédie hilarante nous a été demandée par la commune de SADIRAC.

Puis le 13 Novembre 2010 à PERISSAC.



La société de chasse de Villegouge réunie en assemblée générale le 17 juin a procédé au renouvellement du bureau. Sont élus les membres suivants :

Président : JOUBERTEIX François

Vice-président : OLIVIER Bernard

Secrétaire : VALEIX Jean-Louis

Trésorier : BADART Jean-Paul

Assesseurs : MARTINON Michel - DADER Yannick - BERNARD - LE MADEC Laurent - DUCHAMP Emeric
BOUDIN Dominique - JOUBERTEIX Loïc - MANOUVRIER Raymond - CHAILLOU Fabrice - LUCAS Gabriel.



*A l'occasion d'une fin de battue, le 19 juin 2010, nous avons décoré de la médaille du mérite cynégétique deux de nos concitoyens, membres du bureau de la société de chasse :
Messieurs BERNARD Michel et OLIVIER Bernard pour 20 ans de bons et loyaux services.*

Le Comité des Fêtes — Avenir Villegougeois

Lors de son Assemblée Générale du 28 mai 2010, le Comité des fêtes a accueilli deux nouveaux membres : M.LAUTRETTE et Mme BEDOS. Le bureau est ainsi composé :

Président : M.BADARD Jean-Paul - Vices Présidents : Mme MAES et M.LAUTRETTE

Trésorière : Mme RAHUEL - Trésorier adjoint : M. BRAVIN

Secrétaires : M. ELOSEGUY et Mme TOCHEPORT

La sardinade qui a eu lieu le 18 juin a remporté un franc succès et les invités sont venus nombreux et ont passé une excellente soirée.

Le Comité des fêtes a organisé **LA FETE LOCALE les 16, 17 et 18 juillet 2010** avec les manèges, deux bals vendredi et samedi soir animés par SOUND MUSIC ainsi que la restauration sur place et la buvette.

Les membres du Comité des fêtes s'investissent afin que Villegouge reste une commune festive et animée et préparent l'organisation de deux manifestations

⇒ **BROCANTE le 29 août 2010**

⇒ **SOIREE A THEME le 16 octobre 2010**



Sortie du 15 juin, un pique nique bien mouillé !
Le prochain est prévu pour le 7 septembre 2010.
Destination sûrement Fouras.



Distillerie du Château de BEAULON
Cognac et pineau des Charentes



A noter sur votre agenda :

BOURSE AUX VETEMENTS d'AUTOMNE / HIVER - JEUX et JOUETS
organisée au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Villegouge)

Dépôt : jeudi 30 septembre 2010 de 8h 30 à 12h et de 14h à 18h 30
vendredi 1er octobre 2010 de 8h 30 à 12h et de 14h à 18h 30
Vente : samedi 2 octobre 2010 de 8h 30 à 12h et de 14h à 18h 30
Remise des invendus : le dimanche 3 octobre 2010 de 9h à 11h

TOURNOI DE PENTECOTE

Ce fut par un weekend ensoleillé et chaud qu'a eu lieu le tournoi de football organisé par l'Entente FC Villegouge – US Galgon sur le stade de Villegouge



Le vendredi 21 mai, en semi-nocturne plus de 600 personnes ont été présentes au stade de Villegouge pour le tournoi des catégories U7—U8 et U9.

Le samedi 22 mai, 16 équipes en catégorie U11 se sont rencontrées sur le stade toute la journée et le dimanche 23 mai pour la catégorie U13. Cette manifestation sportive s'est clôturée la remise d'une récompense offerte à chaque participant.



La saison de football s'est terminée par un repas organisé par les dirigeants des différentes catégories. Détente et convivialité étaient au rendez-vous.

Reprise des entraînements au stade de Villegouge à 18 heures

► **Mardi 7 septembre 2010, catégories U7 à U11**

► **Mercredi 8 septembre 2010, catégories U13 à U11**

Composition du bureau issu de l'assemblée générale le vendredi 11 juin 2010 :

Président d'honneur : Mme MEDES Jeanine, Maire

Président : DEWAELE Patrice

— Vice président : BERNARD Joël

Trésorier : GALIN Cédric

— Trésorier adjoint : PALOMEROS Jonathan

Secrétaire : DEWAELE Valérie

— Secrétaire adjointe : LALANNE Jessica

Membres actifs : LARTIGUE Olivier – ESSABAR Yassine.

Jeunes catégorie U7 — Résultats très encourageants et pleins de promesses pour ces jeunes joueurs débordants d'enthousiasme.

Joueurs catégorie U13 — Les résultats sont très prometteurs pour la saison à venir.

Toujours présents dans les phases finales, il a manqué peu de chose pour obtenir la victoire dans un match très relevé.

Joueurs catégorie U11 — Un groupe en pleine progression qui a remporté le 8 mai le tournoi de St SEURIN SUR L'ISLE. Egalement, une très bonne prestation aux tournois de IZON, CAMBLANES, DURAS, COUTRAS et LIBOURNE.



Catégorie U11 qui a remporté le tournoi de Saint Seurin sur l'Isle



TOURNOI DES GIRONDINS DE BORDEAUX AU STADE CHABAN DELMAS les 29 et 30 mai 2010

Samedi 29 mai, les joueurs de la **catégorie U9** ont obtenu une très honorable 4ème place et ont reçu le challenge du Fair-play pour récompenser leur bon comportement sur l'ensemble des matchs (24 équipes étaient engagées pour ce tournoi). En compétition pour la 3ème place, ils ont perdu par 3 buts à 1 contre l'équipe du Paris Saint Germain.



Dimanche 31 mai, nos jeunes de la **catégorie U8** ont également atteint le stade de la demi-finale. Ils terminent 3ème sur 24 équipes engagées pour ce tournoi. Le gardien de but de l'équipe a été désigné meilleur gardien du tournoi et a obtenu un Trophée.



BRAVO à tous nos jeunes pour l'ensemble de leurs résultats et surtout leur comportement sportif lors des différentes rencontres.
MERCI à tous pour ces belles journées.